Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

18ème Session
4 au 8 Mars 2013

RAPPORT

Commission des Affaires Sociales

Président : Guy SAVERY
Rapporteur Général : Françoise LINDEMANN

Membres de la Commission

Président : M. Guy SAVERY
Rapporteur : Mme Françoise LINDEMANN
Vice-Présidents : Mme Françoise MENSAH
M. Michel DUCAUD
Secrétaire : M. Robert LABRO

M. Pouria AMIRSHAHI
Mme Kalliopi ANGO ELA
Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
M. Jean-Pierre CANTEGRIT
M. Jean-Pierre CAPELLI
M. Ramon CASAMITJANA
M. Jean-Daniel CHAOUI
Mme Christiane CICCONE
M. Thierry CONSIGNY
M. Jean CONTI
M. Joël DOGLIONI
M. Jean DONET
M. Philippe FABRY
Mme Violette GORNY
Mme Michèle GOUPIL
M. Daniel GRANIER
Mme Marie-Claire GUILBAUD
Mme Nicole HIRSH
M. Marc JAMIN
Mme Christiane KAMMERMANN
M. Gabriel LAFAVERGE
Mme Jeannette Ariella LAUER
M. André LEMONNIER
M. Jean-Louis MAINGUY
Mme Danielle MARROT
M. Alain-Pierre MIGNON
Mme Amanda MIRANDA
Mme Monique MORALES
Mme Régine PRATO
Mme Brigitte SAIZ
Mme Jeannine SANDMAYER
M. Georges SEILHAN
M. Vajoumouny SHANKAR
Mme Joëlle VALERI

Le Président Guy SAVERY ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et donne les nouvelles de la Commission.

Une minute de silence est observée à la mémoire de l'époux de Michèle Goupil décédé récemment.

Monsieur Jean-Marc GROGURIN, responsable des affaires sociales au cabinet de Madame la Ministre des Français de l'étranger Hélène CONWAY-MOURET, assiste à la réunion.

Monsieur Sergio CORONADO – député de la 2ème circonscription – quitte la Commission.
Il est remplacé par Monsieur Pouria AMIRSHAHI – député de la 9ème circonscription – qui s'est excusé de ne pouvoir participer aux travaux de la Commission.

Monsieur Philippe FABRY succède à Monsieur Paul GRAF.

Madame Jeannine SANDMAYER ne viendra pas à cette session pour cause de maladie.

Monsieur Ramon CASAMITJANA – Président du CEFR – quitte ses fonctions et assiste pour la dernière fois à notre assemblée. Son successeur Monsieur Hubert VALLADE sera nommé lors du Conseil d'administration du CEFR du 2 avril 2013.
Monsieur CASAMITJANA nous a adressé une lettre (annexe 1) dans laquelle vous trouverez toutes les réalisations et les avancements du CEFR pendant sa présidence.

INTERVENANTS

Madame Nathalie CUVILLIER – Sous Directrice de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes dépendantes à la Direction Générale de la Cohésion Sociale, accompagnée de **Madame Nathalie DUTHEIL** – chargée de mission en charge du Plan Alzheimer et **Madame Annick BONY** – chargée de mission.

Le Président Guy SAVERY remercie Madame Nathalie CUVILLIER de sa présence, plusieurs demandes ayant été faites pour la venue d'une personne spécialiste du problème concernant des personnes dépendantes ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Madame Nathalie CUVILLIER informe la Commission des dispositions prises en faveur de ces personnes, ainsi que les aidants, en France métropolitaine.
800.000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer (30% à 80 ans). Les femmes sont plus touchées par la maladie et la raison d'entrée en institution reste à 77% la démence (225.000 nouveaux cas par an sont détectés).

Programme de déploiements des dispositifs :

- Guichet unique pour la prise en charge : maisons pour l'autonomie et l'intégration des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer – MAIA.
- Équipes de soins et d'accompagnement – ESA.
- Unités de soins : Pôle d'Activité et de Soins Adaptés et Unité d'Hébergement Renforcée – PASA – UHR.
- Action de formation des aidants (2500 formations).
- Plateformes de répit pour accompagner les aidants.

Une demande peut également être faite pour un retour en France d'une personne dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer auprès d'une MAIA ou de l'ARS – Agence Régionale de Santé.

Monsieur CASAMITJANA rappelle que 10 à 12 lits sont réservés à la Maison de Retraite de Gaillac (Tarn) pour les Français de l'étranger démunis malades d'Alzheimer.

La Commission regrette que les Français de l'étranger ne soient pas inclus dans ces dispositifs législatifs et que rien ne soit prévu pour eux.

Madame Michèle GOUPIL demande la marche à suivre dans le cas d'une personne sous tutelle à l'étranger qui rentre en France sans famille pour obtenir une substitution de cette tutelle. Madame Nathalie CUVILLIER doit donner une réponse rapidement.

Monsieur Olivier NICOLAS – Sous-Directeur de l'Expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale.

Monsieur Olivier NICOLAS nous fait un bilan des aides accordées en 2012 ainsi que les prévisions 2013 (annexes 2 - 3).

En 2012, augmentation de 1% de Français à l'étranger en situation délicate.

Stabilisation des crédits destinés à l'aide sociale mais en baisse 6,34% en 2012 du fait des gels. Par contre les OLES – Organisation Locale d'Entraide et de Solidarité – ont eu une augmentation de 17.456 euros. Les subventions concernant les OLES sont décidées par le Comité des subventions du Ministère et non par la Commission Permanente de l'Aide Sociale (réunion du Comité en mai).

- CCPAS : baisse de 6,7% en volume mais augmentation de 6,5% des dépenses due entre autres aux taux de change.
- Enfants Handicapés : + 9%
- Adultes Handicapés : + 4%
- Enfants en détresse : + 15 % ; SMSES (secours mensuel spécifique pour les enfants en détresse) – Budget prévu pour 2013 : 600.000 Euros.

- Aide à durée déterminée : + 32 %

Monsieur Olivier NICOLAS remarque que les dossiers de demande d'aide aux enfants en détresse sont mal argumentés et peu étayés. Cette aide ne devant pas représenter une aide générale mais une aide spécifique. En 2013, + 35% de demandes.

Pour la reconduction de ces aides, un nouveau dossier avec maintien des objectifs et bilan devra être présenté.
Un télégramme a été adressé aux postes en décembre 2012 pour rappel des instructions.

Pour l'hospitalisation à l'étranger, budget prévu : 500.000 euros.
Les demandes doivent être faites via le Consulat et la décision est prise par l'Administration Centrale à Paris, comme pour les rapatriements.
Pour les rapatriements, budget prévu : 800.000 euros.

Les crédits des CCPAS doivent être suivis tout au long de l'année de façon à pouvoir être utilisés sur d'autres lignes budgétaires de l'action sociale.

A la demande de la Commission, les subventions à certaines associations ont été supprimées mais d'autres (Croix Rouge – Emmaüs) sont dorénavant bénéficiaires.

La Commission demande que la Commission Permanente de l'Aide Sociale puisse avoir lieu avant la plénière de l'AFE afin de pouvoir en analyser les résultats immédiatement.

Concernant l'augmentation de l'Allocation Enfants et Adultes Handicapés, pas de nouveauté pour l'instant.
Malgré nos demandes réitérées, aucune solution n'a encore été trouvée concernant les handicapés adultes ayant entre 50 et 80% de handicap.

A la demande de la Commission, Monsieur Olivier NICOLAS confirme que les jeunes en contrat VVT (Visa Vacances-Travail) et les prisonniers peuvent obtenir une Aide Exceptionnelle en cas de besoin et sur dossier déposé au Consulat.

Monsieur Olivier NICOLAS annonce son départ pour raisons de santé. Il sera remplacé prochainement. La Commission le remercie pour l'action qu'il a menée en faveur des Français de l'étranger.

Madame Florence CAUSSE-TISSIER – Sous-Directrice des Conventions et de l'entraide judiciaire à la DFAE – accompagnée de **Madame Geneviève NGUYEN** – chargée de mission à la Direction de la Sécurité Sociale.

La France est liée à 70 États par des conventions de Sécurité Sociale dont 40 bilatérales, ceci dans un souci d'accompagnement des flux historiques de main d'œuvre et de la mobilité internationale.

Ces accords ont 3 aspects essentiels :

- coordination des régimes de Sécurité Sociale pour éviter les pertes de droits en matière de retraite : totalisation des périodes d'assurance et amélioration des droits à pension.
- Exportation des pensions (plus de condition de résidence).
- Éviter les doubles cotisations.

Actions du MAE :

- Négociation : études préalables faites en amont pour évaluer l'opportunité d'une négociation : avantages pour les Français de l'étranger et coût pour la Sécurité Sociale française.

Une fois la convention signée, le MAE gère le processus d'autorisation parlementaire.

- Application de la convention : suivi des problèmes concernant l'ouverture des droits aux pensions et informations.
- Réunion des Commissions mixtes de Sécurité Sociale (dettes – créances) en 2012, 4 réunions pilotées par le ministère.
- Lutte contre la fraude – DFAE – DSS (Direction de la Sécurité Sociale) et DNLF (Direction Nationale de la lutte contre la fraude).

La coordination des États cocontractants a pour but d'éviter les différences de droits et d'assurer la continuité des droits tout au long de la carrière professionnelle.
Elle encourage les entreprises étrangères à venir en France et aide à l'installation des entreprises françaises à l'étranger.
Chaque Etat maintient ses critères d'attribution des droits en coordonnant et articulant la législation des 2 États.

Enjeux des conventions :

- Mobilité des personnes.
- Enjeux économiques.
- Attrait de la main d'œuvre étrangère avec retour dans leur pays avec pension acquise et avantages familiaux.
- Avec les pays d'Europe, les conventions sont devenues caduques.
- Actuellement conventions avec les pays du Maghreb et les pays de l'Afrique subsaharienne. Certaines ont été révisées ou sont en cours de révision.
- Accords avec les pays de l'OCDE : ils assurent l'accompagnement de la mobilité des cadres des grandes entreprises (Corée 2004, Japon 2005)
- Intérêt sur les pays suivants : Inde – 2011, Brésil en cours de signature, Chine négociation en cours.
- Uruguay : en cours de ratification, Argentine : Novembre 2012 mais pas encore d'arrangement administratif.

- Lutte contre les fraudes : dispositions insérées lors des renégociations et actualisations des conventions - les certificats de vie sont la cause principale des fraudes.
- Toujours pas de possibilité de cumul des pensions hors Europe.

Monsieur Michel TOUVEREY – Directeur de la Caisse des Français de l'Étranger – CFE, accompagné de **Monsieur Jean GOURMOND** – Agent comptable.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT – Président de la CFE informe que les effectifs ont dépassé les 100.000 adhérents, représentant environ 200.000 personnes couvertes.
Progression ralentie, mais néanmoins d'environ 4% par an.
Le nouveau bâtiment sera livré à la fin de l'année.
Les comptes de l'exercice 2011 ont été certifiés.

Monsieur Michel TOUVEREY commente les comptes de la CFE :

- Gestion technique (assurance maladie – accident du travail) en équilibre en 2012.
- Gestion budgétaire (frais de gestion) déséquilibrée à cause de la baisse des produits financiers, ce qui a provoqué une augmentation des cotisations (0,20% pour l'assurance maladie et 0,15% pour les accidents du travail).

Le décret n'a pas encore été publié pour mettre cette augmentation en place. Dès la publication du décret, la mise en vigueur aura lieu le 1er du mois du trimestre suivant la publication.

- Projet de partenariat avec les autorités de tutelle.

Monsieur Jean GOURMOND explique que les comptes 2010 ont été fortement affectés par une sinistralité exceptionnelle qui a eu des conséquences sur 2011.

La CFE est le seul organisme de Sécurité Sociale qui provisionne et sécurise ses engagements à moyen et long terme. Ceci a une conséquence sur les comptes.

Concernant la 3ème catégorie aidée, la CFE supporte les 4/5èmes du coût, ce qui n'était pas prévu initialement.
Contrairement à ce qui était le cas avant 2011, le reliquat des CCPAS n'est plus versé pour alimenter la prise en charge par l'État de la 3ème catégorie aidée.
L'absence de ce financement a obligé la CFE à augmenter ses cotisations pour assurer son équilibre.

Madame Annie ROSÈS – Directrice des Relations Internationales Caisse Nationale Assurance Vieillesse - CNAV.

(annexe 4)
Amélioration des certificats de vie :

- Signalement réciproque et automatique des décès dans les pays de l'Europe qui ont un état civil fiable et centralisé.
  - Allemagne-France : 2ème semestre 2013
  - France-Allemagne : en 2014
  - Belgique – Luxembourg : rencontres en 2014
- Demande de Certificats de Vie par internet sur abonnement.
  Certificat de Vie à imprimer – remplir et adresser par courrier. Mise en place 2ème semestre 2013.
- Mutualisation Certificat Vie (un seul Certificat de Vie pour la CNAV et les Caisses complémentaires) – Préparation du décret – première réunion en janvier 2013.

Le 6 décembre 2012 – échanges sur internet, en direct, avec les retraités.
Plus de 1.700 questions spécialement sur les carrières à l'étranger. Madame Annie ROSES propose de faire des groupes de questions/réponses et de les classer sur le site dans « questions fréquentes ».

Refonte du site en 2013 – Informations spécifiques dédiées aux Français séjournant hors de France :

- résidents hors de France
- parcours international – application de nouveaux règlements communautaires.
- synthèse langue étrangère (anglais / espagnol en premier lieu)

La CARSAT d'Aquitaine sera compétente pour les dossiers d'Argentine.

En ce qui concerne les régimes complémentaires : risque d'abattement sur le taux si la liquidation se fait avant 65 ans. Il faut toutefois faire la demande de liquidation des deux régimes en même temps.

Madame Marie-José LE POLLOTEC – Adjointe à la sous-direction des droits des personnes, Responsable du bureau de la protection des mineurs et de la famille (MAE/FAE/SAEJ/PDP/PMF) - marie-jose.Le-pollotec@diplomatie.gouv.fr
Madame Clémentine BLANC - Magistrate, chef du Bureau de l'Entraide Civile et Commerciale Internationale au Ministère de la Justice (BECIC) - Clementine.blanc@justice.gouv.fr

Situation dramatique pour les enfants retenus dans les pays étrangers par l'un des parents.

Le MAE fonde sa légitimité à intervenir sur la Convention de La Haye et cherche à assurer la protection consulaire des enfants concernés. Les déplacements internationaux se font sur toute la planète.

La Convention de la Haye de 1980 signée par plusieurs pays ne fonctionne pas toujours. On distingue 3 cas de figure :

- les pays ayant signé la convention (89) ;
- les pays liés à la France par une convention bilatérale ;
- les pays hors convention.

Le Ministère de la Justice assure la mise en œuvre des conventions.

La médiation essaye de maintenir le lien de l'enfant avec ses deux parents.
Les Ministères des Affaires Étrangères et de la Justice agissent de concert pour parler d'une seule et même voix.

L'intervention du Consulat est importante mais non professionnelle, demande une grande neutralité, elle peut permettre des visites et avoir des nouvelles de l'enfant déplacé.
Dans certains cas, peu de possibilités d'action juridique. Recommandations d'études dans un établissement français de l'étranger quand possible, avec éventuellement une bourse, pour maintenir l'enfant dans sa culture.
Définition du déplacement illicite: il s'agit de l'enlèvement parental, qui comporte 2 volets, pénal et civil.

Le Bureau ne traite pas le **cadre pénal** : consiste pour un parent à être en infraction ou à aller à l'encontre d'une décision judiciaire préalable (fixant la résidence, le droit de visite, l'autorité parentale). L'autorité parentale conjointe implique la prise de décision conjointe pour la vie de l'enfant. La modification de la résidence de l'enfant relève de l'autorité parentale conjointe (ou alors autorisation du juge). Le déplacement illicite vers un autre pays le devient s'il n'y a pas d'autorisation de l'autre parent ou du juge.
Rétention illicite : lorsqu'il y a eu un accord de déplacement mais qu'il ne se fait pas dans les conditions accordées.

En ce qui concerne le **cadre civil** : lorsque la France est requérante, le premier travail consiste à vérifier la bonne constitution du dossier. La question de la mainmise sur un document relève de l'appréciation souveraine des juges. L'homologue étranger peut donc être saisi. Lorsque les conditions d'application de la convention ne sont pas réunies, le dossier n'est pas traité (et il n'y a pas de recours possible).

Le Bureau constitue l'autorité centrale pour la mise en œuvre des conventions. La compétence du Bureau n'est pas fixée par la nationalité des parents ou des enfants. Seul compte le fait que le déplacement illicite se fasse vers la France ou depuis la France. Pour les pays non conventionnés, le Bureau propose une médiation internationale aux parents.

C'est la saisine des juges à l'étranger qui prend le plus de temps. La convention de La Haye fixe un délai de 6 semaines à partir de la date de saisie de la juridiction. De nombreux pays ne respectent pas ce délai (et ils n'encourent aucune sanction).

Les **conventions bilatérales** ne prévoient pas toutes les dispositions qui existent dans la convention de La Haye, souvent loin de là, et dans certains pays sous ce type de convention, la France a beaucoup de mal à obtenir des échanges d'informations. Pour d'autres, il y a la barrière de la langue.

Quelles sont les possibilités locales d'**exécution des décisions** dans les pays sous convention de la Haye, en dépit de l'opposition des parents ?
Lorsque l'on demande aux pays les moyens dont ils disposent pour les faire appliquer, leurs autorités n'ont pas, pour la plupart, de moyens juridiques pour envoyer des forces de l'ordre récupérer l'enfant ou forcer la décision du droit de visite.
Il vaut cependant mieux qu'il y ait un cadre conventionnel que pas du tout car, dans ce cas, l'autorité étrangère pourrait refuser dé traiter le dossier.

Dans d'autres, une **aide à la médiation familiale internationale** est proposée aux parents.
Le Bureau vérifie si le pays possède des structures locales qui permettraient de faire la médiation. La médiation aide les parents à faire évoluer la situation pour le bien-être de l'enfant.

Le MAE intervient aussi lorsque le BECIC n'obtient pas de réponse des autorités locales ou à la demande du parent.
Le Consulat constitue un relais précieux pour la connaissance de la loi en vigueur dans le pays. Il peut aussi tenter d'accéder au parent et surtout avoir des nouvelles de l'enfant.

Le parent « rapteur » peut être informé de l'illégalité dans laquelle il se trouve et du préjudice qu'il porte à l'enfant.

Des travaux ont été menés vers l'Egypte, la Libye, le Liban : le MAE sollicite les autorités locales en vue de réunions de conciliation et d'avancement des dossiers concernés.

Le Président remercie les membres de la Commission de leur excellente participation.

CEFR - DIRECTION NATIONALE
3, route de Courtry - 93410 Vaujours
Téléphone : 01 64 67 68 70
Télécopie : 01 64 27 53 13
siege@cefr.asso.fr

Mes chers collègues

Je vous informe que je quitterai la présidence de l'association du CEFR lors de son conseil d'administration du 2 avril 2013. Au terme d'un peu plus de 20 ans à sa tête du CEFR et compte tenu de mon âge, 73 ans, il m'a paru normal de passer la main.

Mon successeur désigné par les deux ministères des affaires étrangères et sociales, conformément aux statuts du CEFR, sera M. Hubert VALADE. Le CEFR et l'Assemblée des Français de l'étranger ne peuvent que se réjouir de ce choix. En effet, M. VALADE est un grand professionnel du social. De plus, il connait bien les problèmes des Français de l'étranger ayant eu par le passé à collaborer avec la DFAE. Enfin comme directeur de la DDASS de la Seine-Saint-Denis, il a beaucoup aidé le CEFR à s'y développer. Sollicité par le ministre en charge des Français de l'étranger au sujet de cette candidature, je l'ai approuvée avec enthousiasme.

Ma démission de la présidence du CEFR entrainera celle, concomitante de l'Assemblée des Français de l'étranger. Seules mes fonctions de Président du CEFR y justifiaient ma présence en tant que personnalité qualifiée. Ce n'aurait guère de sens d'y rester une fois quitté le CEFR.

Je pense qu'il ne vous sera pas indifférent que je vous présente, avant de vous quitter, tout spécialement aux membres de la commission des affaires sociales où j'ai eu l'honneur de siéger, le bilan de mes 20 années à la tête du CEFR.

Son volume d'activités a presque triplé passant de 9,889 millions d'euros en 1992 à 26,745 en 2012, une progression de +5,1 % l'an en moyenne. Des chiffres qui traduisent une activité en développement continu en raison de la paupérisation croissante des Français de l'étranger et des évènements tragiques politiques, économiques, sociaux de leurs pays de résidence ayant entrainé des vagues de retours. Ainsi les activités du CEFR se sont développées dans quatre domaines :

- La poursuite des activités traditionnelles, pérennes d'accueil, d'hébergement, d'insertion, de prise en charge des Français de l'étranger en difficulté : ceux rapatriés par les consulats, retours individuels échelonnés dans le temps de l'ordre de 100 à 500 selon les années ; s'y ajoutent depuis 1998 ceux venus en France par leurs propres moyens.

  Près de 15 000 personnes ont été prises en charge au cours de la période 1992 - 2012.

- L'importance des prises en charge exceptionnelles de ces mêmes publics, suite à des rapatriements d'urgence décidés par le ministère des affaires étrangères en raison d'évènements politiques et sociaux dans les pays de résidence de nos compatriotes de l'étranger. Près de 11 000 personnes ont bénéficié à un titre ou à un autre du concours du CEFR au cours de la période 1994 - 2012 selon le décompte suivant :
  - Algérie d'octobre 1994 à mars 1998, 658 familles totalisant 2 656 personnes prises en charge et concours apporté à 1 421 autres familles totalisant 4 000 personnes.
  - Centre Afrique en 1996, 131 personnes accueillies et 192 ayant bénéficié d'une aide en milieu ouvert.
  - Congo en 1997, 131 personnes accueillies dont 96 prises en charge.
  - Côte d'Ivoire en 2004 - 2005, 2 833 personnes accueillies à Roissy, 3 026 nuitées d'hôtel assurées, 847 prises en charge.
  - Liban en 2006, 1 891 personnes accueillies à Roissy, 840 nuitées d'hôtel assurées, 489 prises en charge.
  - Tchad en 2008, 1 020 personnes accueillies à Roissy, 500 nuitées d'hôtel assurées, 44 prises en charge.

- Haïti en 2010, 1 500 personnes accueillies à Roissy, 500 personnes aidées ponctuellement, 24 prises en charge.

- L'élargissement des activités à d'autres publics
  - Participation au dispositif national d'accueil des personnes déplacées du Kosovo en 1999 : 433 d'entre elles orientées vers les trois établissements d'Angers, Vaujours et Saint Biez.
  - Accueil et prise en charge de publics en difficulté autres que Français de l'étranger en fonction des places disponibles.
  - Développement des activités venant en complément et en prolongement de celles d'hébergement et d'insertion au bénéfice des seuls Français rapatriés : ouverture de dispositifs hivernaux d'hébergement d'urgence, accueil de demandeurs d'asile, accompagnement vers et dans le logement, assistance administrative, sous location, suivi des demandeurs et bénéficiaires du RSA, etc...
- L'expansion d'un secteur d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) : d'embryonnaire en 1992, 3 établissements (Evry, Feyzin, Brullys à Vulaines sur Seine) totalisant 220 lits, la capacité d'hébergement est passée en 2012 à 7 établissements totalisant 535 lits.

Un tel développement s'est accompagné de celui des moyens et des dispositifs du CEFR entièrement réorganisés et remodelés au cours de ces 20 années :

- Réimplantation et restructuration des établissements d'accueil, d'hébergement et d'insertion vers les lieux où les possibilités de logement et d'emploi - clés de l'insertion - présentaient le plus d'opportunité dans le contexte de crise économique :
  - Fermeture des établissements en structures collectives, anciens foyers de travailleurs émigrants, Corbeil Tarterets, Osny, Plaisir, Chalons sur Saône en 1996, Troyes en 1998.
  - Ouverture de nouveaux établissements constitués d'appartements du parc social proches de services centraux à Toulouse (1993), Grenoble et Roubaix (1997), Nantes (2006).
  - Vente d'établissements spécifiques, propriétés du CEFR et transfert de leur activité dans des établissements du modèle précédent ; établissements de Pessac en 2005, domaine de Saint Biez dans la Sarthe en 2007 (et ouverture concomitante de l'établissement du Mans).
- Transfert du siège social en 1994 de la rue Damesme (Paris) au centre d'accueil de Vaujours s'accompagnant de travaux de rénovation et d'agrandissement de ce dernier.
- Restructuration complète du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Feyzin en studios autonomes et modulables.
  - **Les capacités pérennes d'hébergement sont ainsi passées de 703 places en 2000 à 823 en 2012 auxquelles s'ajoutent des capacités temporaires, fluctuantes de 300 à 1 000 places.**
- Extension et améliorations des capacités d'accueil pour personnes âgées dépendantes par rénovation d'établissements existants, construction et reprise de nouveaux établissements.
  - Reprise en location d'un foyer logement à Evry de 71 lits en 1999. Abandonné en 2011 au profit d'un nouvel établissement de même capacité, conçu, construit et géré par le CEFR sur la commune du Coudray-Montceaux, voisine d'Evry.
  - Rénovation et restructuration complète en 2002 - 2003 de l'établissement d'Evry ouvert en 1980 qui avait beaucoup vieilli.
  - Reconstruction de l'établissement pour personnes âgées des Brullys dans le parc attenant ; achevée en 1996 et, dans la foulée, travaux de transformation des anciens locaux, un château de maître (XIX^{e} siècle), en logement très sociaux qui seront terminés en 1998 ; une opération subventionnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat en raison de son caractère exemplaire.
  - Extension en 2005 des capacités de l'établissement des Brullys portées de 84 à 92 lits par création d'une unité Alzheimer.

- Construction d'un établissement de 77 lits à Montredon (Aude) et d'un autre à Gaillac (Tarn) de 84 lits ouverts respectivement en 2006 et 2011.
- Reprise d'un établissement de 54 lits en cours de construction à Combs la Ville par une société HLM de Seine et Marne, ouvert en 2011.
- Projet de restructuration/rénovation complète de l'établissement de Feyzin, quasiment bouclé à fin 2012.

➢ **Les capacités pérennes d'hébergement pour personnes âgées sont ainsi passées de 220 lits en 1992 dans trois établissements à 535 en 2012 dans sept.**

Ce développement, ces résultats sont allés de pair avec un équilibre de la gestion et une optimisation des coûts administratifs et financiers (informatique, gestion de trésorerie, procédures…).

Le CEFR est devenu en 20 ans un acteur majeur reconnu de l'action sociale au plan national comme local tant par la diversité de ses activités que par son savoir-faire et son expertise.

Au terme d'un mandat et demi de présence à l'AFE tout spécialement au sein de la commission des affaires sociales où je me suis fait nombre d'amis, je veux vous dire le plaisir que j'ai eu à collaborer avec chacune et chacun d'entre vous. Je tiens également à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu accorder à chacune de mes interventions.

Je ne voudrais pas vous quitter sans rendre publiquement hommage à ceux d'entre vous et de la DFAE qui m'ont particulièrement marqué et aidé au cours de mes 20 ans et plus de présidence du CEFR. Vous les connaissez, vous les avez connus, ils siègent ou ont siégé pour la plupart avec vous et je me dois de les citer :

- Madame Isabelle RENOUARD, directrice de la DFAE, celle qui m'a intronisé à la présidence du CEFR, une grande dame qui ne manquait jamais un conseil d'administration du CEFR, toujours prête à m'épauler dans les difficultés.
- L'ancien sénateur Xavier De VILLEPIN, l'ancienne sénatrice Monique BENGUIGA, toujours mobilisés au service du CEFR, les rares à être venus au centre de Vaujours. J'y associe M. Nicolas WARNERY longtemps administrateur du CEFR en tant que représentant du ministère des affaires étrangères. Je n'oublie pas sa présence au Noël des enfants de rapatriés les bras chargés de bonbons et de sucreries.
- Hélène CHARVERIAT, déléguée générale de l'UFE, une amie fidèle dont je n'oublierai jamais l'appui indestructible dont elle a fait preuve à mon égard dans des circonstances plus que pénibles.
- Enfin, Christiane KAMMERMANN, une grande amie, toujours sur la brèche, dont vous connaissez tous les engagements dès que le CEFR a un projet à développer, un problème à régler. Vous savez - faut-il le rappeler ? - que nous lui devons le financement de l'EHPAD de Gaillac que nous avons inauguré en sa présence et celle de Madame la Ministre en charge des Français de l'étranger le 7 février.

Je vous quitte avec la satisfaction d'avoir pu continuer l'œuvre de mes prédécesseurs en faveur de nos compatriotes de l'étranger en difficulté ; une œuvre qui se poursuivra comme elle s'est poursuivie hier comme aujourd'hui, aujourd'hui comme demain.

Ramon CASAMITJANA
Président du CEFR
1992-2013

NOTE

BILAN 2012
DE L'ASSISTANCE SOCIALE AUX FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Éléments de contexte :

Au 31 décembre 2012, 1 611 054 compatriotes étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, soit **une hausse de 1,1%** par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation, bien inférieure à celle observée en 2011 (le nombre d'inscrits au registre avait alors progressé de 6%), est également inférieure à la tendance moyenne d'accroissement de la communauté française à l'étranger, à savoir une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 4%.

Malgré cette pause dans la croissance de nos communautés à l'étranger, les conditions de vie de nos compatriotes les plus fragiles à l'étranger ont probablement continué à se dégrader du fait de la persistance de la crise économique et financière mondiale.

Ainsi, notre tâche consiste – dans un climat difficile – à venir en aide à un nombre croissant de ressortissants Français en difficulté. Dans un contexte où les moyens budgétaires sont au mieux reconduits à l'identique, cela demande de notre part une grande rigueur, afin que le budget alloué à l'assistance sociale aux Français de l'étranger (CCPAS et OLES) puisse satisfaire le plus grand nombre de nos compatriotes.

I/ EVOLUTION DES CREDITS NOTIFIES, DELEGUES ET EXECUTES

Les dépenses sociales au bénéfice des Français en difficulté à l'étranger sont imputées sur les crédits budgétaires du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France ».

A/ CCPAS

	crédits inscrits en LFI	crédits après régulations (gels)	crédits notifiés (A)	crédits délégués	crédits consommés (B)	taux de consommation (B/A)
2011	16.235.000 €	15.423.250 €	15.423.248 €	15.337.719 €	15.013.409 €	97,3%
2012	16.235.000 €	15.205.336 €	15.179.251 €	14.918.414 €	14.635.655 €	96,4%

En 2012 comme en 2011, **16.235.000 € ont été inscrits en loi de finances** au titre de l'aide sociale aux Français en difficultés à l'étranger (CCPAS). Ces crédits ont été ramenés à 15.205.336 € suite à une mise en réserve de 6% (au lieu de 5% en 2011) et un surgel "Etat exemplaire" de 0,34%

Suite aux décisions de la commission permanente de mars 2012 **15.179.251 € ont été notifiés** aux postes sur cette ligne de crédits. Les délégations se sont faites en trois fois en fonction des besoins réels des postes. Au total, **14.918.414 € ont été délégués aux postes.** Finalement, **14.635.655 € ont été consommés** durant l'année 2012 (-2,52 % par rapport à 2011). Toutefois, cela représente une consommation de 96,4% des crédits notifiés (par rapport à 97,3 en 2011).
Les **crédits délégués non dépensés par les CCPAS s'élèvent à 282.759 €** (contre 324.310 € en 2011). Ils ont été :

- soit déclarés sans emploi en fin d'année (252.347 €) ;
- soit redéployés au sein des postes (en application du principe de fongibilité) vers d'autres rubriques du P151 pour un total de (-)72.577€. Mais l'action sociale a également bénéficié d'une fongibilité en sa faveur de (+)42.165 €. Le solde est de (-) 30.412 €.

B/ OLES

	crédits inscrits en LFI	crédits disponibles après régulations et redéploiements	crédits notifiés/délégués	+crédits attribués (après compléments décidés par les postes)
2011	398.000 €	478.100 €	450.075 € (97 OLES)	475.546 €
2012	**398.000 €**	**482.758 €**	**474.375 € (101 OLES)**	**491.831 €**

En 2012 comme en 2011, **398.000 € ont été inscrits en loi de finances** au titre des Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES).
Suite aux mouvements et aux redéploiements intra-ESA (+49.000 € en provenance des CMS et +61.000 € de l'Emploi et la formation), ce sont finalement **474.375 € qui ont été notifiés puis délégués, et 491.831 € réellement attribués aux OLES** (+17.456 € d'ajouts à partir des CCPAS).

II/ DETAILS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

A/ CCPAS

	Effectif (décisions) 2011	Montant 2011 (€)	Effectif réel (maximum) 2012	Montant consommés 2012	Evolution effectif (%)	Evolution montant (%)
Allocations de solidarité (AS)	2.822	7.417.735 €	2.661	6.935.523 €	-6,71%	-6,50%
Allocations pour adultes handicapés (AAH)	1.300		1345	5.156.000 €	+3,46%	
Allocations pour enfants handicapés (AEH)	407		44	997.138 €	+9,09%	
Allocations à durée déterminée (ADD)	55	79.402 €	73	108.481 €	+32,73%	+36,62%
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE)	448	586.757 €	518	616.125 €	+15,63%	+5,01%
PAC	299 (SO UE)	299.197 €	92	280.857 €		-6,13%
Aides ponctuelles	5.246	664.709 €	3.902	541.530 €	-26%	-19%
dont Secours occasionnels (SO)	5.036	629.979 €	3.621	488.822 €	-28,10%	-22,41%
dont Aides exceptionnelles (AEX)	210	34.730 €	281	52.708 €	+33,81%	+51,77%
TOTAL CONSOMMATION	10.577	15.013.409 €	9.214	14.635.655 €	-12,89%	-2,52%

REPARTITION REGIONALE (crédits consommés en 2012)

zone géographique	AS	SMSE	ADD	SO	AEX
AFRIQUE ZONE CFA	1.009.946 €	101.635 €	7.321 €	70.908 €	9.951 €
AFRIQUE HORS CFA	185.633 €	24.599 €	7.162 €	15.271 €	1600 €
OCEAN INDIEN	392.972 €	6.420 €	540 €	70.056 €	300 €
AFRIQUE DU NORD	1.425.069 €	62.961 €	24.767 €	67.047 €	6.409 €
MOYEN ORIENT	951.644 €	31.488 €	11.036 €	65.221 €	9.799 €
AMERIQUE DU NORD	161.800 €	12.074 €	7.840 €	9.906 €	1.995 €
AMERIQUE CENTRALE	246.415 €	10.340 €	8.910 €	10.933 €	1.550 €
AMERIQUE DU SUD	1.811.473 €	206.418 €	29.646 €	35.649 €	4.207 €
ASIE	445.164 €	43.258 €	8.991 €	45.978 €	6.882 €
UNION EUROPEENE	116.587 €	94.542 €	1.170 €	81.495 €	7.214 €
EUROPE OCCIDENTALE HORS UNION	39.157€	1.800€	0	850 €	1.293 €
EUROPE ORIENTALE	149.663 €	20.590 €	1.098 €	15.509 €	882 €
TOTAL	6.935.523 €	616.125 €	108.481 €	488.823 €	52.082 €

EVOLUTIONS REGIONALES 2012/2011 EN CREDITS CONSOMMES

zone géographique	AS	SMSE	ADD	SO	AEX
AFRIQUE ZONE CFA	-40.858 €	+15.548 €	+937 €	-21.209 €	+4.903 €
AFRIQUE HORS CFA	-4.531 €	-4.776 €	+1.037 €	-4.899 €	+567 €
OCEAN INDIEN	-87.940 €	821 €	-570 €	-28.193 €	-1.680 €
AFRIQUE DU NORD	-150.812 €	-2.953 €	+5.807 €	-34.703 €	+811 €
MOYEN ORIENT	-40.197 €	+5.134 €	+9.316 €	-19.591 €	+9.699 €
AMERIQUE DU NORD	+14.649 €	+4.531 €	+3.385 €	+904 €	-1 €
AMERIQUE CENTRALE	+8.694 €	+960 €	-1.123 €	-14.796 €	-2.062 €
AMERIQUE DU SUD	-156.016 €	-12.224 €	+9.854 €	-8.438 €	+1.579 €
ASIE	+23.701 €	-415 €	-541 €	-1.757 €	+1.676 €
UNION EUROPEENE	-23.199 €	+23.687 €	+1.170 €	-2.363 €	+1.670 €
EUROPE OCCIDENTALE HORS UNION	+6.400 €	-1.800 €	0	+850 €	-192 €
EUROPE ORIENTALE	-32.102 €	+855 €	-192 €	-6.961 €	+382 €
TOTAL	-482.211 €	+29.368 €	+29.080 €	-141.156 €	+17.352 €

B/ OLES

En 2012, en plus des subventions accordées par le Comité des subventions du programme 151, les OLES ont bénéficié de 17.456 € de reliquats CCPAS à l'initiative des postes, alors que ces redéploiements en faveur des OLES étaient de 25.471 € en 2011.

Le budget total alloué aux OLES est en hausse de +3,42% (491.831 € en 2012 contre 475.546 € en 2011).

REPARTITIONS REGIONALE DES CREDITS DISPONIBLES TOTAUX

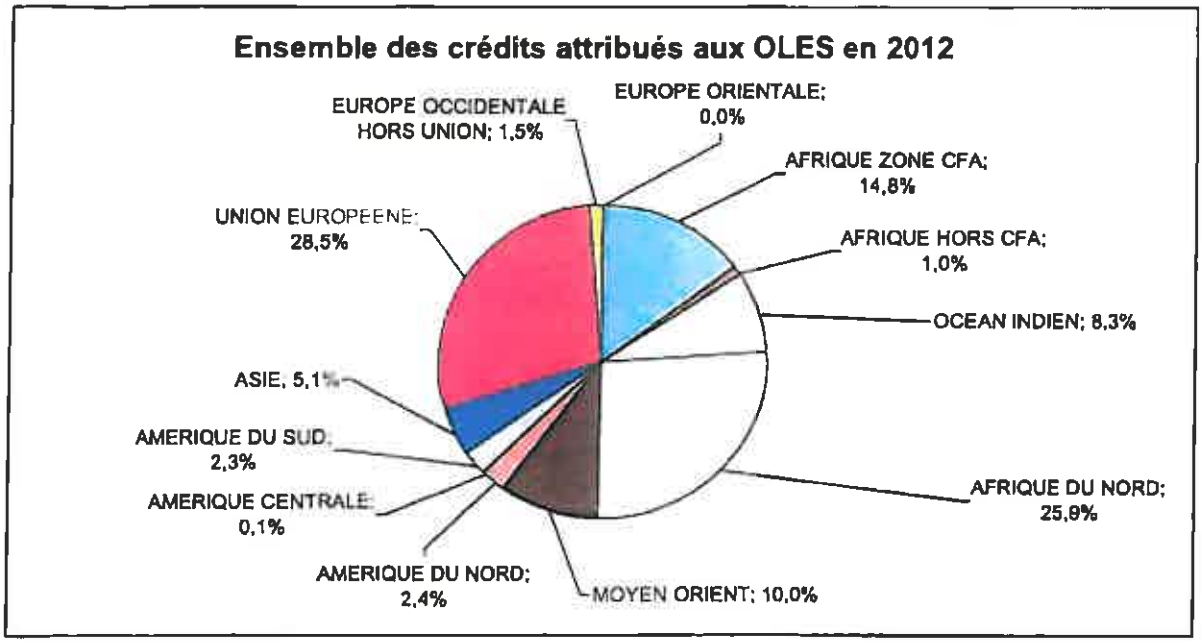

C/ ACTION SOCIALE SUR CREDITS CENTRAUX

	2011	2012	évolution 2011/2012
Rapatriements (sanitaires et pour indigence)	444 000 €	572.000 €	+28,8%
Hospitalisations à l'étranger	116 000 €	88.000 €	-24,1%
Subventions à des organismes d'aide en France	63 458 €	72.219 €	+13,8%

Plan de l'intervention devant la Commission des Affaires sociales de l'AFE

bilan 2012 (évolutions / enseignements) *(voire note séparée)*

questions d'actualités / sujets de préoccupation

- nécessaire recentrage par rapport à dérives constatées en matière de demandes de SMSE et d'ADD
  - TD de clarification adressé aux postes
  - projet de refonte des formulaires
  - clarification des modalités de reconductions des SMSE (aucun automatisme, une demande de reconduction devra être argumentée sur la base notamment d'un bilan de l'utilisation passée)
  - ce recentrage s'accompagne du renforcement des enveloppes d'aides ponctuelles

- nécessité d'introduire plus de rationalité dans répartition des enveloppes d'aides ponctuelles (lien avec la taille de la communauté française et le volume d'activité du CPPAS)

- rappel des différents aspects de la problématique des taux de base :
  - comparaison effectuée sur la base des indices de parité de pouvoir d'achat montre l'ampleur des écarts
  - il faudra veiller à l'avenir à ce que les décisions de hausse soient limitées aux postes où les TB sont sous-évalués
  - la question du plafonnement par rapport à la grille des rémunérations du personnel local des Ambassades et de ses effets pervers, notamment dans les PMA (pays les moins avancés) où les TB sont pénalisés par ce plafonnement alors qu'ils sont souvent sous-évalués en termes de parité de pouvoir d'achat

- volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion des crédits (limiter la masse de crédits non consommés en fin d'année)
  - appel à une gestion prévisionnelle et proactive des enveloppes par les postes (nécessité de lutter contre les gestions excessivement prudentes). Certains ne font parfois le point qu'en fin d'année quand c'est trop tard. Un TD va attirer l'attention des chefs de postes sur ce point.
  - amélioration des RQA (relevés quadrimestriels d'activité) et des enseignements qu'ils peuvent apporter tant aux postes qu'à la DFAE en matière de gestion prévisionnelle.

Cnav Retraite & Action sociale
Sécurité sociale

ACTUALITÉS DE LA CNAV

l'Assurance Retraite

Etat d'avancement des dossiers d'amélioration des contrôles d'existence

Signalements réciproques automatisés des décès : chantier ouvert avec l' Allemagne(DRVbund) qui a mis en place un tel dispositif avec 2 pays (2 pays Européens et Israël) conséquences : suppression des certificats d'existence papier

Sens « Allemagne – France » (bénéficiaires d'une retraite allemande résidant en France) mise en place prévue au 2e semestre 2013

Sens « France – Allemagne » (bénéficiaires d'une retraite française du RG résidant en Allemagne) mise en place prévue 1er semestre 2014

Ensuite même dispositif avec la Belgique et le Luxembourg (contacts déjà pris, étude en cours)

Puis avec les autres pays dans le périmètre mis en œuvre par l' Allemagne (contacts et calendrier non encore fixés)

Projet d'envoi ou de mise à disposition des certificats d'existence via un service sécurisé en ligne sur le portail Internet de la CNAV, sur abonnement du retraité

Le certificat d'existence serait à imprimer, compléter, authentifier et à renvoyer par courrier

Avantages : réception garantie

Calendrier : lancement de l'étude détaillée sur les modalités techniques au

Possibilité de mutualisation des certificats d'existence entre régimes de retraite

Le III de l'article 83 de la LFSS pour 2013 précise que « *les régimes obligatoires de retraite peuvent mutualiser la gestion des certificats d'existence, dans des conditions fixées par décret* »

Première Réunion organisée par la DSS en **janvier 2013** en vue de la préparation du contenu du projet de décret

Aspects informatiques et techniques à examiner par les principaux régimes, de nature à rendre possible un tel dispositif ,selon des modalités et un calendrier à définir

Actions spécifiques 2012

En décembre 2012 sur le site internet www.lassuranceretraite.fr une semaine dédiée aux assurés ayant eu une partie de leur carrière à l'étranger

Le 6 décembre « tchat » en direct pour répondre aux questions d'assurés sur les modalités de prise en compte des carrières à l'étranger , selon les situations et les pays, sur les démarches à accomplir pour demander sa retraite, sur les contrôles d'existence etc. : plus de ont été posées ...

Cnav

Amélioration des informations sur le site internet de la CNAV

Meilleure prise en compte à partir de 2013 , dans les différentes rubriques , des problématiques concernant les retraités résidant hors de France et les assurés ayant eu une carrière internationale

Informations dédiées et adaptées sur les droits et les démarches

Accès plus direct aux informations utiles

Synthèses en langues étrangères (anglais et espagnol dans un premier temps)

Actualité règlementaire

Dispositifs déclinés par circulaires CNAV

Circulaire Cnav 2013-14 du 25 février 2013 suite au décret 2012-1487 du 27 décembre 2012 : la durée d'assurance exigée pour une pension au taux plein (du salaire annuel moyen) est fixée à 166 trimestres (ans) pour la génération née en 1956 (idem génération 1955)

Circulaire Cnav 2013-16 du 4 mars 2013 relative aux règles à appliquer compte tenu de l'évolution de la législation française sur les rachats de cotisations, aux demandes de rachats de périodes d'activité salariée hors de France, dans le cadre des accords internationaux de sécurité sociale (règlements communautaires de coordination et accords bilatéraux)

Cnav

Actualité règlementaire

Dispositifs déclinés par circulaires CNAV

Circulaire CNAV 2013-17 du 4 mars 2013 : application des nouveaux règlements communautaires de coordination (n° 883-2004 et n° 987-2009 applicables aux pays de l' UE depuis le 1er mai 2010) aux 3 pays de l'EEE (Norvège, Islande, Lichtenstein) à compter du

Pour rappel : application à la Suisse à partir du

Actualité règlementaire

Nouvelle convention bilatérale

La convention bilatérale de sécurité sociale entre la France et L'Argentine est entrée en vigueur à compter du
(publication par décret du 22 octobre 2012)

Toutefois , pas encore de mise concrète possible dans l'attente de l'arrangement administratif et des formulaires de liaison

En conséquence, il est conseillé de porter à la connaissance de la Direction des relations internationales et de la coordination de la Cnav les demandes effectuées dans le cadre de cette convention (résidence en France ou en Argentine) afin de faire traiter les dossiers au cas par cas

Merci de votre attention